

Règlement intérieur du Café associatif Copa Cabanac

1 - Préambule :

Ce règlement intérieur décrit les règles de fonctionnement du café associatif. Il vient en complément du règlement intérieur de la gare, établi par la Mairie de Cabanac et Villagrains.

Il a été établi par les membres du "comité Café associatif" dans le respect des statuts de l'Association "Du Grain dans la Cabane". Ses membres sont des volontaires bénévoles. Chaque adhérent de plus de 14ans peut intégrer le comité café sur simple demande.

Le café a pour vocation de faire du lien entre les individus, les associations et toute autre organisation oeuvrant dans le domaine social, solidaire, artistique, culturel, environnemental et celui du divertissement. Ces interconnexions ont pour but de dynamiser la citoyenneté et ainsi faire émerger des initiatives collectives pour le bien de tous. Créer gérer animer un lieu convivial pour favoriser l'envie de faire et de vivre ensemble.

Le "comité café associatif" a pour mission :

- La gestion du café qui accueille les adhérents dans les locaux de la Gare de Cabanac
- L'animation en partenariat avec les bénévoles et les associations partenaires.
- L'organisation des commissions, à savoir : commission achat/logistique, commission administration, commission animations, commission communication, commission gestion du planning, commission marché éphémère, commission trésorerie.

2 – Les bénévoles

Est considéré comme bénévole toute personne qui participe à l'activité du café sans percevoir de rémunération en espèces ou nature. Chaque bénévole participe en fonction de son temps disponible. Pour cela, il doit bien sur être adhérent de l'association "Du Grain dans la Cabane", contribuer au bon fonctionnement du café, respecter le règlement et le faire respecter. Il est couvert en responsabilité civile par l'association "Du Grain dans la Cabane".

3 - Conditions de participation aux activités du café associatif

Toutes les personnes qui viennent au café doivent être adhérent de l'association "Du Grain dans la Cabane" et doivent avoir pris connaissance du règlement de la gare ainsi que du présent règlement.

L'adhésion annuelle individuelle à l'Association "du grain dans la cabane" a été fixée à 10 € (révisable dans le temps).

Un tarif réduit à 5 € est proposé aux personnes en difficulté et aux étudiants et un tarif d'1€ aux mineurs (révisable dans le temps).

Une adhésion à la journée est fixée à 1 euro (révisable dans le temps).

Le mode d'adhésion suspendue (offerte par un autre adhérent) est aussi possible.

Le collectif élu se réserve le droit de rejeter toute demande d'adhésion s'il juge qu'elle mettrait en péril le bon fonctionnement de l'association.

4 – Fonctionnement du café

Le café est un espace de consommation qui propose des boissons et de la petite restauration en privilégiant le local et le fait-maison, mais sa première vocation reste de construire un lieu de convivialité et de partage.

- **Horaires** : Le café est ouvert le vendredi de 16h à 23h.
- **Service** : Il est assuré par les bénévoles qui sont au moins 2 derrière le comptoir.

Chaque adhérent pourra s'il le désire devenir bénévole pour effectuer le service ou tout autre tâche associée au fonctionnement du café.

- **Les boissons** proposées sont des boissons sans alcool et de la bière, du cidre et des vins inférieurs à 18°.

Seuls les adhérents sont autorisés à consommer

La vente d'alcool aux mineurs est interdite

L'introduction et la consommation de boissons autre que celles vendues par le café est interdite

Les boissons alcoolisées seront uniquement servies à partir de 18h et jusqu'à 1h avant la fermeture (22h pour une fermeture classique à 23h)

- **Hygiène** : Les consignes d'hygiène générales et celles relatives à la cuisine, conservation des denrées doivent être respectées par les bénévoles.

- **Responsabilité des parents** :

Les enfants mineurs sont sous la responsabilité des parents tant à l'intérieur du café que dans les parties extérieures.

Seul les adolescents de plus de 12 ans peuvent fréquenter le café sans la présence d'un adulte référent. Cependant leurs parents (ou tuteurs légaux) devront, lors de l'adhésion, signer une autorisation parentale, précisant autoriser leur(s) enfants à fréquenter seul(s) le café. Attention cette autorisation parentale n'est pas une décharge de responsabilité. L'association Du Grain dans la Cabane n'est pas responsable des enfants présents dans et à l'extérieur du café.

- **Respect des personnes et du lieu** : Le café est un espace familial et toute personne dont le comportement ne sera pas adéquat avec les valeurs du café et les bonnes règles de conduite sera exclu et renvoyé. Aucune violence verbale, physique ou morale ne sera tolérée.

La politesse, la sobriété, le respect du règlement de la gare et du café, le respect du voisinage sont à respecter en tout temps. Le tapage tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du café ne sera pas toléré.

- **Nettoyage** : Le café fonctionne grâce aux bénévoles. Personne n'est désigné pour effectuer le nettoyage, chacun doit y participer, bénévole ou adhérent. Le local doit être nettoyé après chaque rencontre et les poubelles sorties à la fin de la journée d'ouverture.
- **Interdictions** : Il est interdit de fumer, d'introduire des produits stupéfiants, de se livrer à des jeux d'argent, de tenir des propos discriminatoires, de faire du prosélytisme de quelque nature que ce soit et d'introduire des animaux à l'intérieur du café.
- **Le café ne fait pas crédit.**